



## Ecart devis dentaire et facture définitive

-----  
Par Alain

Bonjour,

Je viens vers vous pour un petit problème de consommation qui me semble lié à un abus.

Il y a quelques mois, suite à des petits soucis, je suis allé voir un dentiste. Ce dernier a préconisé la pose de plusieurs prothèses et suite à ma demande m'a fourni un devis (5000?). Au fur et à mesure des soins, j'ai réglé plusieurs acomptes (3500?)

Jusque là, a priori, cela semble la procédure.

Le problème est, maintenant que les soins sont finis, ce dentiste me réclame encore 5500? pour solder la facture définitive !!

Ce qui fera un total, avec les acomptes versés de 9000? soit presque le double du montant du devis.

Je lui ai fait part de mon désaccord, et il m'a répondu que le devis initial ne comprenait que le coût des prothèses et ne prenait pas en compte les soins.

Effectivement sur le devis il y a bien une colonne avec des libellés "couronne" et un code nomenclature, mais pour moi, dans ces libellés, la pose et les soins sont compris.

C'est un peu comme si vous demandez un devis écrit à votre garagiste pour un échange standard du moteur et qu'il ne comptabilisait pas la main d'oeuvre mais uniquement les pièces...Dans ce cas la facture passe vite du simple au double.

D'où mes questions.

1°) Un dentiste n'est-il pas obligé de fournir un devis complet (soins compris) ou peut-il agir comme il le dit, à savoir faire un devis sans les soins ?

2°) Suis-je obligé de régler ce solde maintenant que les travaux ont été réalisés ?

3°) Quel recours/argument puis-je avoir (car pour l'instant je n'ai pas réglé ce solde), car il va de soi que si j'avais été informé du coût final, j'aurais peut-être choisi d'autres solutions, d'autres matériaux, d'autres praticiens (tunisie ?), ou tout simplement différé ces soins.

Merci pour vos conseils

Cordialement  
Alain

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement